

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°6

SEANCE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Michèle DRION, Evelyne NACHEL, Francis TILMANT

Absent non excusé : Francis MONBORGNE

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Nomination de différentes voies communales (voyettes, chemins, ruelles et passages)

Afin d'améliorer la lisibilité de l'adressage, faciliter les interventions des services publics (sécurité, secours, voirie, livraisons), et officialiser certaines voies piétonnes ou chemins empruntés couramment, il est proposé de procéder à la dénomination de plusieurs **voyettes, chemins communaux**, ainsi que de **chemins relevant de l'alignement foncier rural (AFR)**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu l'intérêt général d'une identification claire et normalisée des voies,

Vu la nécessité de mise à jour du plan d'adressage communal,

Vu les besoins d'identification et de dénomination de différentes voies communales non encore nommées ;

Vu la nécessité d'assurer une bonne gestion du territoire communal, une lisibilité pour les administrés et les services de secours, de livraison ou de collecte,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer les dénominations suivantes aux voies identifiées sur le territoire communal :

Voyettes et passages piétons :

Localisation	Dénomination
1 Entre le Service Technique et l'US	Sentier du Carreau
2 Chemin du Cavalier de la Mine	Chemin du Cavalier
3 Chopin / Peupliers	Voyette de l'Épinette
4 Rue de la Salle des Fêtes / Rue Victor Hugo	Voyette des Peupliers
5 Michel Ange / Claude Debussy	Voyette des Boulistes
6 Saint-Nazaire / Jules Ferry	Voyette Samer
7 Victor Hugo / Verlaine	Voyette Verlaine
8 Coquelicots / Brel	Chemin de la Trouée
9 Verlaine / Rimbaud (aire de jeux)	Voyette des Poètes
10 Brel / Adam de la Halle (aire de jeux)	Voyette Les P'tits Loups
11 Coquelicots / Chemin du Couvent	Voyette des Coquelicots
12 Canada / Adam de la Halle	Chemin du Couvent
13 Rue des Mésanges	Voyette des Mésanges
14 Josquin des Prés / Van der Meersch	Voyette Josquin des Prés
15 Camus / Trouvères	Voyette la Sablière
16 Camus / Lamartine (Gambrinus)	Voyette de la Coopérative
17 Abel Bergaigne	Voyette Abel Bergaigne
18 Sadi Carnot / Ruelle Cajou	Voyette Cajou
19 Avenue du Canada / Vieux Mont	Voyette de Layette
20 Gambetta / 11 Novembre	Voyette la Falemprie
21 Bizet / Dunant / Lalanne	Voyette la Cerisaie
22 Lalanne / Gambetta	Voyette des Érables
23 Les Érables / Rue des Croix	Voyette du Calvaire
24 Rue de la Gare / Égalité (église)	Chemin de l'Église
25 Rue Faidherbe / Rue du 11 Novembre	Voyette du Vivier
26 Faidherbe / Chanzy	Voyette de la Forge
27 Chanzy / Égalité (biquettes)	Voyette Grafié
28 Jules Ferry / Vion	Ruelle de la Chapelle
29 1er Mai / Jules Ferry	Voyette du Pré
30 rue de la Gare parallèle à la rue Pasteur	Voyette Brulé
31 Voltaire / Moulin de pierre	Chemin du Moulin de Pierre
33 Entre Edouard Manet et Matisse	Lieu-dit "Les Marronniers"
34 Rue Manet	Place du 14 Juillet
Michel Ange / Carrefour / Peupliers	Passage de la Couture du Hêtre
Van der Meersch	Passage des Trouvères

Chemins communaux et ruraux (AFR) :

Dénomination	Statut
Chemin du Bout	AFR
Chemin du Poirier	AFR
Chemin d'exploitation L'Épinette	AFR
Chemin de l'Emprunt	Communal
Chemin des Quatorze	AFR
Chemin de l'Alouette	AFR
Chemin des Ryots	AFR
Chemin de l'Argiliaire	AFR
Chemin de la Briqueterie	Communal
Chemin des Halots	AFR
Chemin de Rietz	AFR
Chemin de l'Auberge	AFR
Chemin du Champ Pourri	AFR
Petit chemin de Givenchy	AFR
Chemin des Sifflets	AFR
Chemin des Brins de Chats	AFR
Chemin de l'Auberge aux Sifflets	AFR
Chemin de Beauval	Communal
Crête de Beauval	Communal
La Cronière	Communal

Article 2 : Les plaques des rues seront posées progressivement par les services techniques de la commune.

Article 3 : Une notification de la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux, au cadastre, à La Poste, aux services de secours et à toute administration concernée.

Article 4 : Le plan de localisation des voyettes et chemins dénommés est annexé à la présente délibération.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christian SPRIMONT

